AMARIS
ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES POLLUTIONS ET RISQUES INDUSTRIELS

COTISATIONS

Barème des cotisations annuelles

Collectivités de moins de 1 000 habitants	100 €
Collectivités de 1 000 à 25 000 habitants	0,11 € par habitant

Puis 3 tranches

Collectivités de 25 000 à 40 000 habitants	3 300 €
Collectivités de 40 000 à 100 000 habitants	4 400 €
Collectivités de plus de 100 000 habitants	5 500 €

Cotisation de soutien : + 1 000 € à la cotisation de base

Demande d'information

Pour toute demande d'information concernant votre démarche d'adhésion, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe d'AMARIS :

Tél : 01 79 35 35 97
Mail : admin@amaris-villes.org
Adresse : 12 rue Villiot 75012 Paris